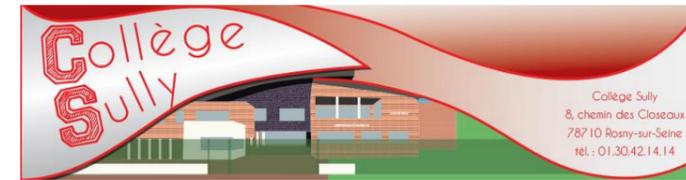



FICHE PEDAGOGIQUE - RENTRÉE 2023
 Élèves entrant en classe de TROISIEME

Classe fréquentée en 2022-2023 :



À remplir soigneusement et à transmettre soit lors de la journée « Portes Ouvertes » du 10 juin 2023, soit le déposer dans la boîte aux lettres Année scolaire 2023/2024

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Nom :	LV1 : ANGLAIS LV1
Prénom :	LV2 : <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Espagnol
Date de naissance :	Enseignement Facultatif : <input type="checkbox"/> LCA Latin <input type="checkbox"/> LCE Anglais
Sexe : <input type="checkbox"/> Masculin - <input type="checkbox"/> Féminin	

NOM- Prénom de l'élève :

En classe sur l'année scolaire 2022-2023 :

AUTORISATION PARENTALE DE SORTIE

La présence de votre enfant est obligatoire dans l'établissement conformément à son emploi du temps. Cependant, en cas d'absence de professeur et/ou en cas de modification ponctuelle de son emploi du temps liée à une absence de professeur, il vous est possible d'autoriser la sortie de votre enfant de l'établissement en complétant ce document.

IMPORTANT :

- x **Aucun élève ne peut prétendre à une quelconque sortie lors d'une ou plusieurs heure(s) de permanence suivie(s) d'une heure de cours ;**
- x **Aucune sortie ne peut être accordée à tout élève demi-pensionnaire avant la fin de sa pause méridienne ;**
- x **L'autorisation de sortie donnée aux élèves externes est valable par demi-journée.**

- RÉGIME 1** : J'autorise mon enfant en cas d'absences de professeurs à sortir après son dernier cours effectif par demi-journée s'il est externe et après son dernier cours de l'après-midi s'il est demi-pensionnaire,
- RÉGIME 2** : Je n'autorise pas mon enfant à sortir en cas d'absences de professeur. Il sortira aux heures inscrites à son emploi du temps.
- RÉGIME 3** : Je demande à ce que mon enfant soit maintenu en établissement jusqu'à 16h ou 17h les jours où son emploi du temps le libère plus tôt.

Je, soussigné(e), Madame / Monsieur, _____
 demande à ce que mon enfant soit soumis tout au long de l'année scolaire 2023/2024 au :

INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE

Les inscriptions au restaurant scolaire se font auprès de So Happy. Votre enfant pourra être **externe ou demi-pensionnaire**. Pour encadrer les autorisations de sorties de votre enfant sur la pause méridienne, vous avez souhaitez que votre enfant soit :

A noter que dès réception de l'emploi du temps de votre enfant en septembre 2023, vous pourrez apporter une modification journalière à son inscription au restauration scolaire.

DEMANDE DE LA FAMILLE

Nous demandons pour la rentrée prochaine :

Enseignements FACULTATIFS : Possibilité de commencer l'enseignement facultatif LCA-Grec en 3^{ème}.
 Possibilité de choisir l'enseignement facultatif LCA-Grec à la place du LCA-Latin.
 Possibilité de cumuler l'enseignement facultatif Mathssup en plus de LCE-Anglais ou LCA-Latin ou Grec.
 Il est obligatoire de rendre le document joint dûment complété pour chaque enseignement facultatif demandé.

- Langues et Cultures de l'Antiquité – Latin (2h00 Hebdomadaire - Effectif limité soumis à sélection). **L'option LCA-Latin sera à poursuivre jusqu'à la fin de l'année scolaire.**
- Langues et Cultures de l'Antiquité – Grec (2h00 Hebdomadaire - Effectif limité soumis à sélection). **L'option LCA-Grec sera à poursuivre jusqu'à la fin de l'année scolaire.**
- Mathssup (1h00 Hebdomadaire - Effectif limité soumis à sélection). **L'option Mathssup sera à poursuivre jusqu'à la fin de l'année scolaire.**
- Aucune option

 Cocher au
 minimum
 une case.
DEVOIRS FAITS

Les élèves ont la possibilité d'être inscrits au dispositif « Devoirs faits ». Ils peuvent ainsi effectuer leur travail personnel au collège en dehors de leurs heures de cours, en petits groupes, accompagné d'un adulte.

 Oui

Je souhaite que mon enfant participe à « Devoirs faits » :

 Non**ASSOCIATION SPORTIVE**

Dans le cadre de l'Association sportive, les enseignants d'Education Physique et Sportive proposent des activités sportives (non obligatoires). Les inscriptions définitives pour adhésion auront lieu après la rentrée auprès des enseignants EPS.

Date et signature des
représentants légaux

Date et signature des responsables légaux :